Le suicide d'un satyre

Sur le point d'être arrêté pour avoir abusé de plusieurs fillettes, il se tire deux coups de revolver

Paris, 26 juin. — Une scandaleuse affaire vient d'éclater dans le quartier du Père-Lachaise.

Dans une vaste cité habitée par de nombreux ménages, la cité Aubry, un vieux mécanicien, le père Shuster, a son atelier au numéro 10.

Depuis plusieurs mois, les voisins avaient remarqué que le mécanicien attirait toutes les fillettes du quartier ; il leur donnait des bonbons et des sous, que les gamines allaient chercher en un tiroir de table qu'il avait dans un cabinet attenant à son atelier. Les enfants, très discrètes, ne répondaient pas aux questions du dehors, et les commentaires seuls pouvaient marcher sur le genre de réception du vieillard.

Néanmoins, plainte fut portée, et le commissaire de police du quartier établit une petite filature, qui amena la confirmation des faits incriminés. Il résolut alors d'intervenir. Mais l'alarme avait été donnée. Des petites filles interrogées, avouèrent, et, lundi dernier, quelques parents, indignés, résolurent de lyncher le satyre.

Prévenu à temps, il prit la fuite. On ne devait plus le revoir !

De nouvelles et répugnantes révélations s'étant ajoutées, la Sûreté, saisie, s'élança sur la piste de Constant Shuster, vers le bois de Vincennes, où il allait souvent en compagnie de ses petites amies.

Hier matin, les agents le découvrirent, dissimulé dans un fourré voisin de la porte Dorée. Il allait être pris, lorsque retentirent deux coups de feu : le misérable s'était logé deux balles dans la tête.

Transporté moribond à l'hôpital Saint-Antoine, il répondit par monosyllabes au commissaire de police qui l'interrogeait, et avoua ses crimes. Son état est désespéré.

Au cours de son enquête, le magistrat a appris que deux fillettes du voisinage auraient été plus particulièrement victimes des manœuvres honteuses du satyre. L'une d'elles, âgée de douze ans, a même été violée, comme l'a démontré une inspection médicale.

DANS LA RÉGION

A LILLE

La Crise de l'Ecole des Arts et Métiers

LE CONFLIT S'AGGRAVE. — DES MANIFESTATIONS TUMULTUEUSES SE PRODUISENT. — LE SECRETAIRE GENERAL DE LA PREFECTURE EST HUE. — TROIS ELEVES SONT RENVOYES. — UNE « GREVE » DE SIX HEURES QUI POURRAIT BIEN AVOIR UN LENDEMAIN.

Les événements se précipitant ont rendu singulièrement grave la situation à l'Ecole des Arts et Métiers.

On peut à l'heure actuelle et sans pessimisme outré, craindre de voir se reproduire les faits de résistance collective aux autorités scolaires qui faillirent, il y a quelques années, compromettre l'avenir de toute une génération d'élèves.

Profitant des incidents que nous avons été des premiers à signaler en les déplorant, un journal clérical, les exagérant, les triturant de façon à leur faire produire leur maximum de gravité, essaie d'en tirer profit pour l'enseignement rival.

On reconnaît bien là la tactique des ventmeux ennemis de tout ce qui est laïc et pour qui même la mauvaise foi et l'invention haineuse sont moyens licites dès qu'il s'agit de frapper l'enseignement sans « dieu », c'est-à-dire et surtout « sans curés ».

Les auteurs des faits — blâmables sans doute et nous ne les excusons pas — que l'on connaît, deviennent sous les plumes cléricales « des jeunes malfaiteurs » des « anarchistes » qui allaient jusqu'à menacer leurs camarades dans leur existence.

« Les pauvres enfants qui refusaient d'adhérer à la Bande Noire s'entendaient chuchoter aux oreilles des propos comme : *Nous aurons votre peau cette nuit* ».

Des outils pesants leur étaient jetés à la tête et c'est miracle qu'aucun n'ait été assommé »

« On s'étonne de la passivité de la direction en face de cet état anarchique ».

« Le directeur, M. Corre, rencontre une certaine hostilité chez ses collaborateurs *les professeurs* qui le considèrent un peu comme un intrus et se réjouissent des ennemis que lui suscitent ces incidents ».

Faire ces citations du journal clérical suffit *pour démasquer ses intentions.*

« Dépasser le but, c'est manquer la chose » et ce langage que l'on fait tenir « à quelqu'un de l'école » est tellement odieux qu'il en devient ridicule.

Les insinuations de ce confrère ne sauraient dès lors atteindre ni l'honorable directeur de l'école, ni les professeurs que l'on veut exciter les uns contre les autres, ni même la majorité des élèves que l'on essaie de diviser en victimes et en bourreaux, en complices soumis et en malfaiteurs autoritaires

« A vouloir trop prouver, on ne prouve rien » et les cléricaux qui cherchent à effrayer les familles pour, à la faveur de ces *incidents, augmenter le nombre des bons* petits jeunes gens de l'Institut Catholique, en seront pour leur dépense d'encre, d'imagination et de fiel.

La journée de repos du dimanche comme la nuit, portera conseil, nous en sommes sûrs, de sage et prudente fermeté pour les uns, de respect vis-à vis de leurs professeurs chez les élèves qui — en dépit de la pétulance inhérente à leur âge — sont de braves garçons désireux de s'assurer une existence de travail et d'honneur.

Comme dans tous les conflits qui divisent les hommes il faut pour solutionner celui-ci de la clairvoyance, du sang-froid et de la bonne volonté.

Ce ne sont pas les criailleries outrancières des uns ni des autres qui feront perdre la tête à tout le monde, espérons le !

AVANT LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Le Conseil de discipline de l'école qui s'est réuni vendredi, avait, on le sait, à examiner les faits d'agression contre le surveillant Marlot

On s'est attaché, à l'école et ailleurs, à faire le plus grand mystère sur ce qui s'y était passé. Une confidence ayant toutes les allures d'un communiqué nous *faisait dire* qu'aucune décision n'avait été prise.

En réalité, il y en avait une, mais sur des faits subsidiaires à l'agression et qui, étant données les versions différentes qu'on en fait, sont de nature à créer un malentendu dont les conséquences peuvent être graves.

Dans la journée de mardi, M. Marlot surveillant une étude, surprit trois élèves du premier rang de sa classe se passant de main en main des épreuves d'une brochure qu'ils corrigeaient.

Cette publication, faite dans l'école, paraît, dit-on, tous les ans ; elle a pour but de « bêcher » les professeurs, dont on redoute la sévérité.

M. Marlot avisa le censeur, prit des mains des élèves les feuilles, et prévint le directeur, qui fit comparaître les élèves devant lui.

De ce qui fut dit à M. Corre, nous avons deux versions entre lesquelles nous ne voulons ni ne pouvons choisir.

— M. Corre, disent les élèves, demanda à nos trois camarades de détruire ou de lui remettre les épreuves, ajoutant qu'en faveur de cet acte de déférence, ils ne seraient l'objet d'aucune punition.

Les trois élèves acquiescèrent et remirent intacts les feuillets de la brochure.

Puis le directeur leur demanda de lui révéler les noms des auteurs de la brochure et ceux des adhérents à la fameuse «Bande Noire».

Cette fois, ils refusèrent et l'entretien en resta là.

Il y a une autre version :

Le directeur prit des mains des élèves la brochure, qu'il mit sous enveloppe aussitôt cachetée, les avisant qu'elle serait soumise au conseil de discipline.

Mais à aucun moment il ne fit aux élèves de promesse : il ne leur dit ni ne leur laissa entendre qu'on ne les punirait point.

TROIS EXCLUSIONS

Vendredi se réunissait le conseil de discipline. Composé du directeur et des professeurs de l'école, il était présidé par M. Richard, secrétaire général de la préfecture, représentant le préfet du Nord.

Après une discussion qui fut laborieuse et ardente, l'exclusion des trois élèves trouvés en possession du pamphlet fut décidée par huit voix contre sept et une abstention.

Les trois élèves exclus — qui, du reste, n'appartiennent pas à la « Bande Noire » — sont originaires de Paris.

Deux sont des boursiers, MM. Mathieu et Baptistelli ; le troisième, M. Bâsselier, élève libre. Tous trois devaient passer leurs examens définitifs vendredi prochain.

Cette décision connue, il se manifesta une vive agitation dans l'école.

Le même journal clérical soutient qu'à la sortie du conseil de discipline, M. Richard, qui l'avait présidé, voulant parler aux élèves, fut hué et dut reculer devant le chahut.

A l'école on soutient, au contraire, que le délégué de M. le préfet fut écouté respectueusement.

Quoi qu'il en soit, l'agitation des élèves se calma à la nouvelle que M. Labbé (ancien directeur de l'Ecole nationale d'Armentières, inspecteur de l'enseignement technique), qui était arrivé, avait promis d'intervenir en faveur des trois élèves sacrifiés.

LA GREVE

La nuit se passa sans incidents, mais au matin, quand on vit les trois exclus se préparer au départ, l'agitation reprit.

Sur un mot d'ordre, toute l'école refusa de se rendre aux cours et ateliers ; les élèves endossèrent la tenue de sortie, se promettant de quitter l'établissement en même temps que ceux que l'on en chassait.

Les objurgations des professeurs restèrent vaines lorsqu'ils conseillèrent le calme et la soumission.

Ce furent, dit-on, les « renvoyés » qui prenant la parole firent observer à leurs camarades que la révolte serait nuisible à la fois à ceux qui restaient et à eux-mêmes.

M. Labbé leur ayant promis, disaient-ils, de leur obtenir une entrevue avec M. le ministre du commerce, tout pouvait s'arranger et ils déconseillaient les résolutions extrêmes

Se rendant à ces raisons, leurs camarades se calmèrent, regagnèrent les dortoirs ; à deux heures l'école reprenait à peu près sa vie normale.

Par le train de 1 h. 34, les trois exclus emportant leurs livres, mais laissant leurs bagages à l'école sont partis pour Paris.

NOUVEAUX INCIDENTS

Après ce gros événement, d'autres de plus mince importance mais également significatifs se produisirent dans l'école.

Les élèves assurent avoir reçu la promesse que M. Marlot — le surveillant autour duquel roulent tous les incidents — n'aurait plus de contact avec eux.

M. Marlot s'étant présenté au réfectoire à l'heure du déjeuner, tous se coiffèrent et quittèrent la salle. Le même fait se reproduisit à l'étude où M. Marlot se présenta pour la surveiller.

Le major de la promotion s'avança vers le surveillant et le prévint au nom de sa *classe que l'étude n'aurait pas lieu s'il restait.*

M. Marlot riposta qu'il allait en référer au directeur ; on ne le revit plus parmi les élèves.

Si nos renseignements sont exacts, il a été prié de suspendre tout service à l'école jusqu'à décision à intervenir.

Un autre bruit que nous ne donnons que sous les plus extrêmes réserves, c'est que M. Marlot qui s'est fait donner un certificat de blessures par M. le docteur Caudron a chargé de ses intérêts Me Bataille, avocat.

Comme nous le disons plus haut, la nuit et le repos portent conseil. Nous ne désespérons pas que la journée de lundi escomptée par certains comme devant être mouvementée et fertile en incidents, ne vole au contraire le conflit aplani pour le plus grand bien de tous.

J. P.

A LENS

La bande des briseurs de carreaux

UNE FIGURE DE BANDIT.

C'est vraiment une remarquable figure de bandit que cet Opsomer qui, à 26 ans, s'est fait une place honorable dans l'armée du crime. Ce Liévinois — Opsomer est né le 6 janvier 1883 à Liévin — qui parle l'argot avec le grasseyement faubourien d'un indigène de Faintruche, ira loin si quelque jour M. Anatole Deibler n'intervient pas, d'un geste coupant, dans une carrière si bien commencée.

Avec un sourire narquois qui éclaire sa face de voyou blême, coupée d'une bouche en coup de sabre, aux lèvres minces, surmontées d'un nez démesurément long et heureusement arrêtées par la naissance des oreilles en manches à vent de paquebot, Opsomer raconte complaisamment aux gendarmes ses exploits.

De retour des bataillons d'Afrique, où ses antécédents l'avaient fait envoyer, il recommence sa vie de rapines, mais se borne à de menues opérations. Ce n'est que l'an *dernier, en août qu'il se résout à entreprendre* de plus grandes expéditions.

Seulement, au bout de quelques semaines il croit le terrain mauvais et file en Belgique. Là, il s'embauche comme mineur (mineur honoraire, sans doute) à Péronne-lez-Binche, où, pour se faire la main, il vole une fiche de *quinzaine à un camarade.*

Poursuivi pour cet escamotage, il repasse la frontière et revient dans la région de Lens, où il se dissimule si bien que pendant plusieurs mois on le recherche en vertu de deux extraits de jugements le condamnant à 40 et 20 jours de prison.

Enfin, dans les premiers jours du mois de juin, il est arrêté à Billy-Montigny et les gendarmes, qui ne se doutent pas alors qu'ils ont entre les mains un hardi cambrioleur, le conduisent à Béthune. Là, il fait opposition aux jugements et il est remis en liberté.

Aussitôt il réorganise sa bande et se met avec ardeur au travail... jusqu'au moment où on lui met la main au collet.

« — Que voulez-vous, dit-il en manière de conclusion, il n'y a pas là de quoi être « fauché » (guillotiné) ; mais j' crois bien que j'en tiens pour mes dix ans ! »

Opsomer ne doit pas se tromper de beaucoup, car les vols qualifiés auxquels il a pris part lui vaudront bien, devant les assises, le voyage à la Guyane, auquel il s'attend.

A WAMBRECHIES

Un noyé dans la Deûle

SUICIDE OU ACCIDENT ?

Samedi, vers huit heures du matin, deux débardeurs, MM. Henri Descamps et Arthur Lefebvre, aperçurent un cadavre flottant à la surface du canal, à proximité de l'écluse du Pont-Levis. Ils retirèrent le mort de l'eau et M. le docteur Descamps procéda aux constatations d'usage.

Méconnaissable, le cadavre, qui paraît avoir séjourné plusieurs jours dans l'eau, était rongé, brûlé par le vitriol qui s'échappa d'une cuve de l'usine Kuhlmann et coula dans le canal.

Le mort fut transporté à la morgue du cimetière où, dans le courant de l'après-midi, M. Lagersie, cabaretier, 185, rue du Quai, à La Madeleine, vint pour le reconnaître comme étant un de ses logeurs, nommé Léonard-Louis Hoornaert, âgé de 45 ans, travaillant à la fabrique de céruse Expert-Besançon, à Saint-André, et disparu depuis mardi soir.

Le cabaretier crut reconnaître son logeur dans le cadavre qu'il avait sous les yeux.

Hoornaert, qui était ivre, est-il tombé ou s'est-il jeté dans le canal ?

C'est ce que l'on ignore.

A DOUAI

Les apaches assassins

Les jeunes malfaiteurs du boulevard Pasteur. — Les inculpés en prison. — L'influence du théâtre sur un jeune bandit.

Les jeunes bandits du Cambrésis qui s'illustrèrent, il y a quelque temps, dans la tentative d'assassinat sur la personne d'un rentier du boulevard Pasteur, attendent dans la « confortable » prison de Cuincy leur comparution devant la cour d'assises.

Ils reçoivent assez fréquemment la visite de leur famille qui les exhorte à prendre leur captivité en patience, persuadées qu'elles sont que le jury tiendra compte de l'extrême jeunesse des inculpés et ne leur infligera que peines légères.

Une personne que nous avons pu joindre et qui connaît intimement les accusés, nous a doné sur l'un d'entre eux, le jeune Machu, des renseignements curieux qui ne manquent pas de saveur..

Ce jeune vaurien, au cerveau obtus, était souvent employé comme figurant par le directeur d'un théâtre dramatique qui, chaque *année, passe la saison d'hiver à Caudry*, lieu de naissance de Machu.

Revêtu d'habits à paillettes, portant quelquefois l'épée ou le pistolet, il jouait dans ces drames « épouvantables » (Don César de Bazan : Les Deux Orphelines, etc.), où les coups de couteau et de pistolet pleuvent drus comme grêle.

Or, ce fait rapproché de l'attitude cynique au plus haut point chez un aussi jeune homme pendant la scène du meurtre, et qui révolta même le juge d'instruction, s'explique maintenant assez aisément On se rappelle que devant la mine horrifiée du vieillard que menaçait Rolland de son revolver, le jeune Machu fut secoué d'un long éclat de rire. Le jeune bandit, dans une entrevue qu'il eut avec son frère aîné dans la prison, il y a quelques jours, a affirmé à ce dernier qu'il ne s'était aucunement rendu compte de l'énormité de son acte. Interrogé sur la scène du meurtre, il répondit à son frère qui lui faisait honte de son révoltant cynisme, que par une aberration de l'esprit, en face du vieux qui grimaçait d'effroi, il s'était cru au théâtre Robba, en train de jouer dans un drame et s'était esclaffé de rire en voyant la tête comique du « héros ».

Le concours d'aviation

Il s'ouvre demain. — Les engagements.

C'est après-demain que s'ouvrira, à l'aérodrome de la Brayelle, le concours d'aviation.

M. Blériot, qui arrive lundi matin avec son appareil, s'est engagé à concourir pour le prix de 1,000 francs et une prime de 2,000 francs, le jour même, entre 6 heures et 9 heures du soir.

D'autre part, notre concitoyen, M. L. Breguet, s'est inscrit pour courir, également lundi, le Prix de la Corderie, ainsi qu'une prime de 2,000 francs.

Il va sans dire que ces essais, « qui sont officiellement annoncés », sont toutefois subordonnés à l'état de l'atmosphère et des appareils.

N. B. — On ne saurait trop recommander au public de faire une bonne provision de patience et de prendre beaucoup de précautions afin d'éviter les accidents.

A cette note que nous communique le comité, ajoutons une nouvelle vraiment sensationnelle : à moins d'événements tout à fait imprévus, Aubert Latham prendra part au concours. Il doit arriver prochainement avec ses deux appareils, l' «Antoinette IV», qui lui servit aux essais de Chalons, et l' «Antoinette VII», avec lequel il tenta ultérieurement de traverser la Manche.

Latham est le compagnonde d'aviation.

Les récents exploits contrebalancent presque ceux des frères Wright et si l'aviation nous réserve, comme le prétendent beaucoup de sportsmen, des surprises extraordinaires, c'est de lui qu'il faut les attendre.

Son appareil est un monoplan allongé muni de deux ailes et d'une queue. A l'arrivée de l'empennage sont placés deux petits gouvernails de direction et un gouvernail d'altitude.

Le moteur, d'une force de 50 chevaux, actionne une hélice placée à l'avant.

De même que l'appareil dont se servit jadis M. Ader et qu'il avait surnommé « Avion », le monoplan d'Aubert Latham ressemble à un oiseau Ce monoplan vient de donner d'étonnantes preuves de stabilité.

Son pilote a manifesté, lors de chacune de ses expériences, un sangfroid merveilleux.

« Latham, disent ceux qui l'ont vu, est le seul homme volant. »

Attendons-nous à des prouesses magnifiques.

DERNIÈRE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

M. Picard à Marseille

LA GREVE DES INSCRITS. — L'ACCORD EST FAIT SAUF SUR LE REPOS HEBDOMADAIRE. — LE TRAVAIL REPREND AUJOURD'HUI.

Marseille, 26 juin. — M. Picard, ministre de la marine, a reçu ce matin à la préfecture en présence de M. le préfet et de M. Penissat, administrateur en chef de la marine, les délégués des inscrits maritimes qui lui ont fait part de la décision prise, hier soir, à la Bourse du travail, par les inscrits, acceptant les accords intervenus avec les armateurs.

Le ministre a reçu ensuite des délégués de l'armement, qui lui ont déclaré qu'ils n'étaient pas encore en possession de l'acceptation de tous les armateurs et d'un commun *accord il a été décidé qu'une nouvelle entrevue* aurait lieu cet après-midi à la préfecture.

LA QUESTION DU REPOS HEBDOMADAIRE N'EST PAS REGLE

Marseille, 26 juin.— Le ministre de la marine avait convoqué cet après-midi, à la préfecture, les armateurs et les inscrits maritimes et chefs de la Marine.

L'entente était sur le point de se réaliser, lorsqu'un vif incident éclata entre les délégués *des inscrits maritimes* et les armateurs au sujet de la question du repos hebdomadaire, la seule restant à discuter.

Malgre l'intervention du ministre, les armateurs s'en tinrent à leurs précédentes déclarations sur ce point.

M. ATHALIN EST CHOISI COMME ARBITRE

La réunion s'est terminée à 7 heures, sans qu'une décision ferme ne soit intervenue sur l'importante question du repos hebdomadaire.

Les inscrits n'obtiennent donc pas gain de cause. Il en est du reste de même pour plusieurs de leurs revendications.

Les parties ont confié à M. Athalin chef de cabinet du ministre de la marine, qu'ils ont désigné comme arbitre, le soin de trancher la question du repos hebdomadaire.

La sentence arbitrale devra être rendue dans un délai de 8 jours.

LE TRAVAIL REPRENDRA AUJOURD'HUI

Les inscrits regagneront leur bord dimanche matin et le ministre de la Marine repartira pour Paris.

UNE REUNION DES INSCRITS

A la suite de l'entrevue les inscrits ont organisé une réunion dans laquelle les délégués ont rendu compte de leur mandat.

L'ordre du jour suivant a été ensuite voté à l'unanimité :

« Les inscrits maritimes et agents du service général, réunis le 34e jour de grève à la Bourse du Travail, au nombre de 5,000 ;

» Après avoir pris connaissance de l'accord intervenu entre les syndicats marseillais de la marine marchande et leur syndicat, approuvent cet accord ;

» Remercient M. le ministre de la Marine, le préfet des Bouches-du-Rhône, ainsi que MM. Athalin, chef adjoint du cabinet du ministre et M. Duprey--Le-Mansois, son officier d'ordonnance, de leur intervention qui met fin à la grève ;

» Prenant acte de la victoire remportée par la corporation et confiants dans l'avenir ;

» Se séparent aux cris de : Vive la solidarité ! Vive le Syndicat ! »

LES INSCRITS ACCLAMENT LE MINISTRE

A l'issue de cette réunion, les inscrits ont fait une manifestation en ville. Ils ont parcouru les principales rues en acclamant le *ministre de la marine et l'arbitrage.*

L'arrestation de M. Marck

L'ENQUETE

Rouen, 26 juin. — Un inspecteur de la Sûreté générale est arrivé hier soir pour commencer l'enquête relative à l'arrestation du citoyen Marck, qui eut lieu à l'issue d'une *conférence donnée le 3 mai dernier*, à la Bourse du travail de Rouen.

On sait que cette enquête a été ordonnée à la suite de l'interpellation qui s'est produite à la Chambre des Députés.

L'inspecteur s'est rendu, en compagnie du commissaire central au débit Briol où eut lieu l'arrestation. Il a interrogé le patron du débit, M. Briot et a visité l'immeuble

Un coup de grisou en Espagne

Madrid, 26 juin. — Hier après-midi, à Belmès dans la province de Cordoue, une explosion de grisou s'est produite dans la mine Elisa. La galerie s'est effondrée.

Les détails manquent.

L'espion de Saint-Etienne

Saint-Etienne, 26 juin. — L'enquête sur l'affaire d'espionnage suit son cours normal. Il apparaît que Gody, arrêté hier, n'est qu'un simple employé d'une agence d'espionnage, dont le siège est en Belgique. Cela explique la modestie des fonds dont il disposait et son insistance pour obtenir un rabais sur la somme demandée pour la livraison des documents. Mais, la correspondance saisie ne laisse aucun doute sur le rôle qu'il a joué à Saint-Etienne.

La grève des balayeurs de Kiel

Tragiques incidents

Berlin, 26 juin. — De nouveaux troubles sont survenus hier à Kiel par suite de la grève des balayeurs municipaux. Les grévistes, auxquels s'étaient joints un grand nombre d'ouvriers et de femmes, malmenèrent les balayeurs qui avaient repris le travail. La bagarre devint très violente. Des coups de revolver furent tirés qui blessèrent un grand nombre de personnes. La police dut charger à plusieurs reprises et faire usage de ses armes. La police de Berlin a envoyé un renfort d'agents à Kiel où séjourne actuellement Guillaume II.

L'agitation des Lads

MM. RUAU ET VIVIANI INTERVIENNENT AUPRES DES REPRESENTANTS DES SOCIETES DE COURSES

Paris, 26 juin. — M. Ruau, ministre de l'Agriculture et M. Viviani, ministre du Travail, ont reçu ce soir à 6 heures au ministère de l'Agriculture, les présidents et représentants des Sociétés de Courses.

M. RUAU a exposé les différentes revendications des lads et a demandé aux représentants des sociétés qui n'étaient pas directement en cause, d'user de leur influence pour faire adopter par les entraîneurs les revendications en question, dont la plupart, a dit le ministre, méritent d'être prises en considération, notamment celles concernant l'amélioration du couchage, l'indemnité en cas de renvoi, le respect de la loi syndicale, etc.....

Les représentants des sociétés ont rassuré les ministres et les ont remerciés de leur concours.

LE GRAND PRIX

A LONGCHAMP. — LES PARTANTS PROBABLES. — LES CHEVAUX ANGLAIS. — LES MESURES D'ORDRE.

Paris, 26 juin. — C'est aujourd'hui dimanche que va se courir le Grand-Prix, sur l'Hippodrome de Longchamp.

Les créateurs de l'épreuve internationale, fondée voici quarante-six ans, n'ont pas dû apercevoir, si perspicaces aient-ils été, quelles multiples préoccupations s'agiteraient autour de leur œuvre.

Depuis 1863, et, sauf en 1871, au lendemain de la guerre, le Grand-Prix a toujours été couru Son allocation, de 100.000 francs portée à 200.000 francs en 1892, a été fixée à 300.000 francs l'année passée.

Cette progression indique, mieux que tout commentaire, le développement, en France, de l'élevage du pur sang et la prospérité de la société d'encouragement, d'où procèdent directement ou indirectement les innombrables sociétés créées en vue de favoriser l'amélioration de la race chevaline.

Les champions étrangers, très heureux au début, ont cessé de se montrer supérieurs aux chevaux élevés en France. Depuis 1887, année de la victoire de Ténébreuse, morte récemment au haras de Victot, un seul cheval anglais, Spearmint, a réussi à enlever le Grand-Prix.

Parmi les concurrents dont la liste suit, figurent deux chevaux anglais qui s'annoncent, cette fois, comme très redoutables :

Ossian	O'Connor
Verdun	Barat
Exorde	Milton Henry
Oversight	Belhouse
Négofol	O'Neil
Rebelle	Ch. Childs
Hag to Hag	Rausch
Darwin	J. Childs
William the Fourth	B. Dillon
Valens	Fox
Union	G. Stern
Ronde de Nuit	X...

LES MESURES D'ORDRE

Quoique les lads aient promis de ne se livrer à aucune manifestation à l'occasion du Grand-Prix, la préfecture de police n'en a pas moins pris d'importantes mesures en vue de prévenir tous les incidents possibles.

Contrairement au bruit qui a couru, les entraîneurs de Chantilly ne feront pas partir leurs vans cette nuit pour Saint-James. Les vans de Chantilly comme ceux de Maisons-Laffitte partiront demain matin, à l'heure habituelle, ils seront escortés de gendarmes à cheval.

M. Autrand, préfet de Seine-et-Oise, se rendra personnellement à Maisons-Laffitte.

La gendarmerie de Seine-et-Oise escortera les voitures jusqu'aux limites du département. Là elles seront mises sous la surveillance des agents de la préfecture de police.

Tous les points où des incidents seraient susceptibles de se produire seront gardés.

D'autre part le service d'ordre sera renforcé aux abords du champ de courses de Longchamp.

Les Affaires du Maroc

La situation de Mouley-Hafid est critique. — C'est sur l'ordre du sultan que Moulai Mohammed a été empoisonné.

Madrid, 26 juin. — La « Correspondencia de España » de Madrid publie une dépêche de Tanger d'après laquelle les dernières nouvelles de Fez confirment que tous les douars des environs sont en feu. Plusieurs combats partiels ont été livrés autour de Fez, dont les portes ont dû être fermées pour éviter l'entrée des soldats victorieux du rogui.

Mouley Hafid a réussi à décider les habitants à s'armer pour repousser les roguistes ; à cet effet, des fantassins et des cavaliers ont fait une sortie et ont réussi à refouler quelque peu les roguistes. Un combat plus violent s'est déroulé à deux heures de Fez.

L'*empoisonnement de Moulai Mohammed* par ordre d'Hafid a été motivé par la découverte qu'il tramait un complot dans le Palais afin de proclamer Aziz dont il serait devenu le khalifat. Il paraît que plusieurs hommes influents, tels qu'Aissa-Ben-Omar, El-Glaou et M'Tougui, trempaient dans le complot. On croit qu'à la suite de ces événements l'ambassade marocaine qui devait aller à Madrid retardera son départ.

Les Fêtes Franco-Italiennes

L'arrivée des délégués italiens à Paris

Paris, 26 juin. — Le maire de Rome, ainsi que les représentants des municipalités de Milan et de Gênes, et les vétérans venant de San-Martino, sont arrivés cet après-midi à Paris. Ils ont été reçus à la gare de Lyon par les membres de la Ligue franco-italienne.

On sait qu'une grande cérémonie aura lieu demain à la Sorbonne.

Le drame d'Antony

LE MYSTERIEUX EMPOISONNEMENT DE Mme GERVAIS. — ARRESTATION DU MARI.

Paris, 26 juin. — On n'a pas oublié les circonstances mystérieuses qui ont accompagné la mort de Mme Gervais, femme d'un maître de pension d'Antony.

L'autopsie pratiquée par le docteur Socquet n'ayant pas établi les causes de la mort, les viscères furent prélevés pour être analysés par M. Ogier, directeur du Laboratoire de topsychologie. Son rapport vient d'être communiqué et il conclut à une mort par empoisonnement par l'acide cyanhydrique absorbé à fortes doses.

Le toxique a laissé des traces telles dans le cerveau, le cœur et les intestins, que d'après le rapport de M. Ogier, Mme Gervais dont en avoir absorbé de gré ou de force, au moins quarante grammes.

M. Monnot des Angles, juge d'instruction, remplaçant M. Berr, s'est rendu hier en compagnie de M. Hamard, chef de la sûreté, à Antony, où se trouve l'habitation de M. Gervais, propriétaire et directeur de l'Institution Franklin.

Il était 8 heures du matin quand les magistrats sont arrivés. Le commissaire de police a fait connaître les constatations auxquelles il avait été amené à procéder le 2 juin dernier, rappelant que Mme Gervais est morte dans la nuit du 1er au 2 juin. Elle s'est suicidée, affirma M. Gervais.

Hier, le maître d'institution a été longuement interrogé par le juge d'instruction.

La bonne de M. Gervais, qui a 35 ans, a disparu depuis trois semaines, laissant chez son maître sa malle et tout ce qui lui appartient, jusqu'à ses certificats.

M. Gervais, interrogé à ce sujet, a déclaré que sa bonne l'avait quitté pour chercher une autre place.

Des constatations opérées à Antony, certains détails relevés par les magistrats, ont incité M. Monnot des Angles à garder M. Gervais à sa disposition. Ajoutons que ce dernier a été marié trois fois. Sa première *femme devint folle* ; la seconde, dont il divorça, fut, assure-t-on, ruiné par lui. Enfin, la troisième finit de la façon tragique que l'on sait.

Cette affaire, qui cause dans le pays une profonde émotion, deviendra-t-elle une cause célèbre ?

Les voisins de M. Gervais, dont, depuis l'arrestation de celui-ci, les langues commencent à se délier, l'affirment. Néanmoins, il faut attendre que l'instruction ait réuni, pour établir la culpabilité du maître de pension, des preuves suffisantes avant de conclure au crime.

LA POLICE POLITIQUE

M. Clemenceau télégraphie à M. Bourely que les accusations du « Rappel » concernant la surveillance des députés sont inexactes

Paris, 26 juin. — A la suite de l'incident qui s'est produit au cours de la séance de jeudi dernier, à propos des enquêtes de police qui auraient été faites sur certains députés, le président du conseil adresse à M. Bourely, *député de l'Ardèche*, la *dépêche* suivante :

« Paris, le 26 juin 1909.

» Monsieur le Député,

» Au cours de l'interpellation du 24 courant, relative à l'arrestation à Rouen de M. Marck, délégué de la C. G. T., notre collègue, M. Allemane, a cité un article du journal *Le Rappel*, d'après lequel des membres de la Chambre des députés, M. Chenavaz *et vous-même auraient été*, de la part de fonctionnaires et agents de la 10e brigade de police, dont le siège est à Lyon, l'objet d'enquêtes visant leur situation électorale, en dehors de la *surveillance visant la conduite et la discipline du* personnel.

Si une infraction aux instructions en vigueur avait été portée à ma connaissance, avec preuves à l'appui, je n'aurais pas hésité à la réprimer, quel que soit l'auteur responsable. P... et B... ne font plus partie, ni l'un ni l'autre, de la direction de la brigade. Le premier a été suspendu le 23 octobre 1908 et révoqué le 23 novembre, pour avoir commis, à l'occasion d'une *information ouverte* par le Parquet de Bourg, contre des individus inculpés de vols qualifiés et de recel, des fautes graves, dénotant chez lui une grande absence de sens moral et de dignité professionnelle. P... a d'ailleurs vainement sollicité sa réintégration.

» Le second a été suspendu à la date du 23 octobre 1908 et envoyé le 26 novembre dans un poste de police municipale avec rétrogradation de classe comportant une diminution d'appointements de 1 200 francs, pour n'avoir pas signalé à l'administration supérieure les actes de son subordonné et s'était rendu coupable pour avoir, d'une manière générale, manqué de méthode et de fermeté dans la direction de son service.

« Vous avez dit à la Chambre que dans votre circonscription, c'est un inspecteur nommé P... placé sous les ordres de M. B..., commissaire divisionnaire et chef de la direction de la brigade qui aurait procédé à l'enquête, déguisé en colporteur, que ces faits vous ont été racontés et que vous n'en avez jamais tenu compte, ne les ayant pas personnellement contrôlés.

» J'ai l'honneur de vous informer que les allégations du *Rappel*, formellement controuvées en ce qui concerne M. Chenavaz, ne sont pas plus exactes à votre égard.

» Depuis que les brigades mobiles ont été instituées, je me suis scrupuleusement attaché, conformément à l'engagement que j'ai pris devant le Parlement à ne laisser aucun inspecteur s'occuper de la direction politique, ni même administrative et à les renfermer dans leur rôle exclusif de police judiciaire, consistant à rechercher et à arrêter les malfaiteurs de droit commun, sous la direction et le contrôle de l'autorité judiciaire.

» Ce rôle a été nettement tracé et délimité dans deux circulaires des 4 avril 1908 émanant de mon département et de la Chancellerie de M. le Garde des Sceaux, publiées au *Journal Officiel* le 8 avril, et je puis certifier qu'ils n'en sont jamais sortis un seul instant, ni par mon ordre, ni par ordre de MM. les Préfets, à l'action desquels ils échappent entièrement.

» Des mesures ont été prises, sur l'avis du Conseil de discipline.

» A aucun moment, ils ne m'ont été signalés comme s'étant abusivement immixés dans des affaires d'ordre politique.

» Agréez, etc...

» Le Président du Conseil :

» Signé : Georges CLEMENCEAU. »

Crise ministérielle en Serbie

Belgrade, 26 juin. — Le ministre de l'intérieur Milossavliévitch (vieux-radical) a remis sa démission au président du conseil à la suite d'un conflit avec le ministre de l'agriculture et du commerce, qui lui reproche d'avoir déplacé dans l'intérêt des vieux-radicaux un fonctionnaire de la police membre du parti radical indépendant. On espère que M. Pachitch, qui voyage en province et qui a été rappelé à Belgrade, réussira à faire revenir M. Milossavliévitch sur sa démission et empêchera une crise ministérielle qui serait très regrettable dans les circonstances présentes.